

<http://helene.lipietz.net/spip.php?article352>



Ite misa est, la messe est dite

- Ma vie de sénatrice - Projets de loi (P JL), propositions de loi (P PL) - Le mariage entre personnes du même sexe -



Date de mise en ligne : vendredi 31 mai 2013

Copyright © H el ene Lipietz - Tous droits r eserv es

Voilà, le [conseil constitutionnel](#) vient de [valider l'intégralité](#) de la [loi sur le mariage entre personnes de même sexe](#).

Le seul bémol, si l'on peut dire, que le Conseil y ait mis, c'est que l'adoption prévue pour les enfants d'un des conjoints soit conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour ce faire un nouveau droit constitutionnel a été dégagé de notre [préambule de la constitution de 1946](#), préambule issu du programme de la résistance.

Reste qu'il ne s'agit nullement d'une victoire des « pro » contre les « anti » mariage. Un texte qui accorde à des citoyens-nes les droits équivalents à d'autres ne peut être considéré comme la marque d'une quelconque suprématie d'un camp sur l'autre. Et la déception des « anti » et leurs promesses, « on livrera une nouvelle bataille », ou du genre « on abrogera cette loi ou on la reformera » ou plus encore « dans la rue nous nous battons contre cette loi », n'est pas la solution.

Et les homosexuels qui peuvent dorénavant se marier ne peuvent pas non plus crier à la victoire tant cet épisode de notre vie politique va laisser des traces : montée de l'homophobie ou crispation de nos églises.

Pourtant cette loi correspondait à une demande de la société. Elle n'a jamais été cachée. Le candidat à la présidence de la République ne l'avait jamais cachée : une telle réforme de la société devait se faire.

En effet, de plus en plus de pays reconnaissent le mariage pour tous, et dans ces conditions il y avait fort à craindre que la Cour européenne des droits de l'homme en vienne à condamner la France.

En effet, si pour l'instant la Cour européenne des droits de l'homme n'avait pas considéré que l'impossibilité pour des homosexuels de se marier n'était pas contraire à leur vie privée et familiale, c'est dans la mesure du nombre de pays signataires de ladite convention qui acceptaient ou n'acceptaient pas le mariage. En effet contrairement à ce qu'entendent certains des opposants, la Cour européenne des droits de l'homme ne rend pas des droits opposables à tous, *in abstracto*, c'est à dire dans l'absolu, mais uniquement en fonction de l'évolution des mœurs. C'est d'ailleurs ce qui fait la spécificité de la jurisprudence de la cour européenne des droits de l'homme.

Ainsi, l'autorisation de la GPA ou de la PMA par la Cour européenne des droits de l'homme n'est pas à l'ordre du jour tant qu'un certain nombre, voire un nombre certain, de pays ne le rendent pas possible.

Reste que pendant 5 mois j'ai passé une vingtaine d'heures par semaine à répondre aux opposants au mariage pour tous avec des arguments de leur part arrivant en rafale selon l'évolution de leurs « penseurs ». Ainsi j'ai pu voir des arguments ignobles, voire ignominieux que je ne pensais plus jamais rencontrer : pourquoi pas accepter le mariage polygame ou pire encore le mariage incestueux, ou avec un animal puisque on aime bien son animal ?

Sur le mariage polygame je ne serais pas contre à condition qu'il s'agisse aussi d'un mariage polyandre puisque l'égalité des sexes oblige. Personnellement un mec me suffit amplement ...

Quant à l'argument sur le mariage avec les enfants, il méconnaît totalement la notion même de mariage : le mariage

suppose le consentement libre et éclairé des deux personnes contractantes (grâce, d'ailleurs, à la volonté affirmée de l'église catholique), ce que jamais un mariage incestueux ou pédophile ne pourra être, l'emprise d'un adulte sur un enfant étant totalement contraire à la notion même de liberté de contracter mariage. Je rappelle aussi que [jusqu'il y a 7 ans](#), le mariage avec une mineure de 15 ans était autorisé, pour "réparer la faute" d'une grossesse hors mariage.

Quant à l'idée d'un mariage avec des animaux, c'est vraiment la preuve de l'homophobie de toutes ces personnes, comme si l'on aimait un animal à la même mesure qu'un être humain.

Cela prouve que les opposants n'ont jamais admis que l'amour homosexuel était de même nature et de même intensité que l'amour hétérosexuel. Sans doute parce que notre vocabulaire français pêche en la matière malgré l'existence, depuis fort longtemps, de tout un vocabulaire lié à la [carte du tendre](#).

``

Carte du tendre

Un autre paquet d'arguments a concerné le fait que l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe avait pour conséquence de changer radicalement la nature du mariage entre les couples hétérosexuels. Outre que le fait d'attribuer un droit à une personne n'a jamais touché le droit des personnes qui en disposaient, on voit mal en quoi le mariage qui est un contrat bilatéral librement consenti serait touché par le fait que ses voisins ont les mêmes droits. Le devoir de fidélité, d'assistance, d'éducation des enfants est simplement étendu à d'autres.

Enfin il y a tous les arguments théologiques qui ont été mis en avant pour condamner le mariage entre homosexuels.

Pourtant ces éléments théologiques peuvent être contredits par une lecture moderne des textes fondateurs des religions comme l'ont démontré :

- [Beit Haverim](#)
- [Le Carrefour des chrétiens inclusifs](#)
- [David et Jonathan](#)
- [Les Musulmans Progressistes de France](#)
- [Le Pasteur Stéphane Lavignotte](#)

courants [entendus, grâce à mon intervention, par le rapporteur du Sénat](#), quand bien même je ne peux que regretter que [seuls les courants traditionnels, voire archaïsants de nos églises ont été publiquement auditionnés](#).

La lecture du texte fondamental à mes yeux qu'est l'Evangile permet de constater que le Christ n'a jamais condamné l'homosexualité, Il n'en a même pas parlé, soit parce que ce sujet Lui paraissait de peu d'importance, soit parce qu'Il l'incluait dans toutes les dérives sexuelles qu'Il a pu rencontrer : femmes adultères, femmes à plusieurs

maris, mais, Dieu incarné en homme et non en femme, très peu de paroles sur l'adultère masculin à part, peut-être, [sur le divorce](#) [1]

Si l'homosexualité, pourtant apportée en Palestine, ou revendiquée par les grecs de l'époque, était l'abomination des abominations aux yeux du Christ, il est évident qu'il en aurait parlé.

Certes l'ancien Testament ou encore les lettres de saint-Paul ont pu condamner les pratiques homosexuelles mais il n'empêche qu'il ne s'agit pas des paroles issues de la bouche même du Christ, et Saint-Paul lui même ne dit pas que le Christ a condamné l'homosexualité.

Ces discussions théologiques avec certains des opposants m'ont d'ailleurs permis de constater la chance que j'avais eue [pour ma foi chrétienne](#) de croiser, tout au long de ma vie de croyante, des prêtres qui étaient ouverts. Certains membres de [l'alliance Vita](#) me citaient le sermon incroyable de leur curé qui semblait ignorer la position de [l'Église catholique](#) [2] contre le mariage que la société civile voulait voler à l'Eglise, j'ai pu leur répondre par celui que nous avait fait le père Michel à Chantemerle dans les Hautes-Alpes.

Ce prêtre qui prend sa retraite, hélas, au mois de septembre n'a qu'un seul mot à la bouche : Amour. Le Christ n'est qu'Amour et la seule façon de mettre en oeuvre le message du Christ c'est aimer, encore aimer, toujours aimer au delà des différences ou des oppositions de croyances.

Lors de la dernière messe à laquelle j'ai assistée, il nous a rappelé que notre société qui est tant gangrénée par l'égoïsme et le mépris de l'autre avait besoin d'amour. Qu'il n'était pas possible pour la société civile, et il insistait bien sur la société civile, de refuser de reconnaître l'amour quand deux citoyens ou citoyennes demandaient à être mariés. La famille qui naît de l'amour entre deux êtres est la base de notre société civile.

Quant à la bénédiction, si le mariage est depuis le [concile de Trente](#) [3] un sacrement pour les catholiques et uniquement pour les catholiques, la bénédiction qui peut être demandée est à la fois l'appel de l'aide de Dieu sur le couple marié, divorcé ou homosexuel mais aussi un acte de louange envers Dieu puisque l'on bénit Dieu tout comme Dieu nous bénit.

Ite misa est, rien n'est à ajouter.

[1] Note du fison [historien des religions](#) : en réalité, il s'agit bien de la répudiation, et non du divorce. On lira notamment les réflexions d'[Olivier Abel sur l'importance capitale du divorce dans le mariage, pour éviter la répudiation](#).

[2] Note du fils : de fait, l'histoire des relations entre l'Église catholique et la Révolution est plus complexe que n'a bien voulu le faire croire, des deux côtés, en opposant l'un et l'autre. La constitution civile du clergé n'est pas un acte anti-clérical, mais un acte qui s'intègre parfaitement à la logique antérieure, selon laquelle la société ne saurait être distincte de l'Église. À une époque où la société se régénère, l'Église aussi, et s'intègre donc dans les nouvelles structures de la société. De fait, un nombre non négligeable de « pères » de la Révolution étaient des clercs. La rupture entre l'Église et la Révolution ne s'est réellement faite qu'à partir du moment où l'on a demandé au clergé de prêter serment à la constitution civile du clergé. La laïcisation de l'État civil prend acte de la rupture, mais n'en est pas directement la cause (même si elle renforce). En outre, plus que la laïcisation du mariage, le problème pour l'Église était l'instauration du divorce.

[3] Note du fils : évidemment, la réflexion sur la question est bien antérieure, et c'est bien parce que les réformateurs nient son caractère sacramentel que le concile le proclame. Ainsi, dès le 13e siècle, la plupart des théologiens considérés ce rite comme un sacrement. Mais c'est Trente qui l'explicitera du point de vue des textes faisant autorités. N'oublions jamais que nos sept sacrements [ont vu leur nombre varié](#), tant il est vrai que la définition du sacrement comme signe (plus ou moins performatif) visible d'une grâce invisible est pour le moins ouverte à toutes les compréhensions possibles.